

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°033/2020

Objet : Arrêté de police de circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant les travaux de pose de 3 poteaux simples 8m en remplacement des appuis béton et de reprise de 3 branchements TELECOM qui auront lieu à partir du 04 septembre 2020 au lieu-dit La Vallée à la Gendrerie, pendant 15 jours,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera perturbée au lieu-dit La Vallée (à la Gendrerie) à partir du 04 septembre 2020 pendant 15 jours.

Article 2 : Pendant cette période, la chaussée sera rétrécie et la signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 21 août 2020

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

